

**Sujet :** [INTERNET] Ecrêtage crues de Loire, Enquête publique Levée de Saint-Eloi Nevers

**De :** Brigitte Compain <bcompain@orange.fr>

**Date :** 05/04/2024 17:01

**Pour :** direction@eptb-loire.fr, enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr, daniel.frechet@eptb-loire.fr

**Copie à :** denis thuriot <denis.thuriot@ville-nevers.fr>, secretariatcab <secretariatcab@ville-nevers.fr>, prefet <prefet@nievre.gouv.fr>, ludovic pierrat <ludovic.pierrat@nievre.gouv.fr>, laurence.barao@eptb-loire.fr, christian.braux@eptb-loire.fr, michel.contour@eptb-loire.fr, fabrice.boigard@eptb-loire.fr, bernard.duperat@eptb-loire.fr, jean-francois.marinier@eptb-loire.fr, perrine goulet <perrine.goulet@assemblee-nationale.fr>

A l'attention de M. Daniel Fréchet, Président de l'EPL et de Madame Bernadette Coste, Enquêtrice publique

Madame, Monsieur,

Une enquête publique concernant la levée ligérienne de Saint-Eloi à Nevers se tient en ce moment **jusqu'au 11 avril 2024**. Il nous semble opportun d'en évoquer le contexte auprès des acteurs de l'Etablissement Public Loire (EPL) :

<https://www.nievre.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Etat/Loi-sur-l-eau-NEVERS-AGGLOMERATION-communes-de-NEVERS-et-de-SAINT-ELOI>

Les travaux envisagés pour sécuriser la levée concernent un arasement à Saint-Eloi (agglomération Nevers) et deux surverses, une sur la levée de la Loire, une sur le canal de dérivation de la Nièvre, à l'embouchure de la Loire, à Nevers, les deux dans une zone fortement urbanisée.

Deux solutions étaient envisagées. La première consiste à renforcer la levée mais c'est la seconde (arasement, surverses) qui a été retenue, sans concertation publique préalable, sans explication accessible au plus grand nombre.

Aujourd'hui la France vit dans des conditions climatiques extrêmes, soit les pieds dans l'eau, avec actuellement des excédants pluviométriques de 85 % (météo France), soit dans des conditions de sécheresse sévères. Nous sommes au début d'un cycle qui remet en cause nos modes de vie, sécurité, urbanisme existant et nos activités économiques. L'étude ne tient compte, ni du contexte climatique, ni des impacts de potentiels sinistres. Les conséquences matérielles des inondations se chiffrent en milliards aujourd'hui et ne sont même plus assurées dans certaines zones géographiques. La détresse morale des populations n'en est pas moins importante.

Les solutions pour protéger les villes riveraines ne reposent pas que sur les digues.  
Dans l'une de nos contributions, nous indiquons l'importance des lacs, retenues,

barrages ... sur les fleuves et affluents... L'intérêt pour ces projets va revenir de facto autant pour écrêter les crues, soutenir l'étiage, répondre aux usages et soulager les levées.

Les projets, un temps mis sous cloche, reprennent sens dans un contexte "d'exacerbation de pluies torrentielles en peu de temps" de "durée et de volumes de pluie mais aussi l'état des sols - perméable ou non- la topographie des sols " (...) cf Françoise Vimeux, climatologue, à propos du réchauffement climatique.

Tout en préservant les écosystèmes naturels, nous ne pourrons faire, à court terme, l'économie d'une adaptation de moyens face aux conséquences des dérèglements climatiques et risques encourus par les populations, patrimoine et activités économiques.

L'étude qui traite d'un dispositif local sans tenir compte de paramètres plus larges est incomplète.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos contributions et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos meilleures salutations.

**Saint-Fiacre Loire-Baratte**

**Brigitte Compain-Murez**

**Présidente**

**Ingénieur-chercheur Villes et territoires durables**

Pièces jointes :

---

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Enquête levée st-eloi.pdf | 77,0 Ko |
| Contribution 2.pdf        | 305 Ko  |
| Contribution 4.pdf        | 365 Ko  |

**Sujet :** [INTERNET] Contribution à l'enquête publique

**De :** Francois M

**Date :** 29/03/2024 12:25

**Pour :** enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr

Bonjour Madame,

Suite à nos échanges oraux lors de notre entretien le 26 mars à la Mairie de Nevers, je me permets de répreciser par écrit certains points que je crois essentiels.

Habitant rue du Vernet à la Baratte, je suis parfaitement conscient que c'est une zone inondable. C'est pour cela que cette étude retient toute l'attention.

Notons que les levées actuelles ont toujours rempli leur mission de protéger la Baratte.

Je ne reviendrai pas sur la seule complexité technique choquante des documents présentés et le manque flagrant de communication envers les concernés, excluant de fait les non-initiés et conduisant à une non-participation évidente des concernés qui sera relevée en final avec étonnement.

Deux solutions sont évoquées pour éviter une rupture violente des levées en cas de crues:

- Le confortement généralisé des ouvrages
- La création de surverses

La première solution est évacuée en moins de 2 lignes alors que la seconde est détaillée en documents de plus de 200 pages ! Aucune analyse comparative avantages/inconvénients/coûts n'est présentée. La solution 2 est donc imposée au public sans évaluation possible. C'est un peu court et facile.

Les levées actuelles sont à plus ou moins 179 m, les surverses sont à 176 m pour l'arasement et 178 m pour les déverses, la crue Q500 est estimée à 178,62 m (sauf erreurs de compréhension, voir point précédent). La solution 1 préserve de la crue Q500, la solution 2 condamne à la crue Q500 nombre de personnes et d'activités. Cette crue, même si sa potentialité est faible, peut survenir demain. Vous conviendrez qu'on ne peut écarter la solution 1 en quelques mots.

Le dossier n'est que technique. On peut supposer qu'il y a forcément un volet budgétaire mais il n'est pas évoqué. Il n'y a aucun volet humain, économique, sociétal. Quid des impacts ? On peut toujours dire que c'est traité ailleurs pour évacuer le sujet et prétexter ainsi que c'est hors sujet pour ne pas y répondre mais force est de constater que sur place, personne n'est au courant de plans d'évacuation, d'exercices d'évacuation etc... Donc concrètement, ce n'est pas réellement traité ailleurs. L'actualité récente dans la Pas de Calais, vallées de la Canche et de l'Aa, prouve bien que les aspects humains et économiques sont maintenant des éléments majeurs qui ne peuvent être reportés à d'autres instances. Le sujet doit être traité dans sa globalité. Il n'est plus possible de traiter ce type de dossier très impactant sur la vie des gens à la manière d'il y a 20 ans,

dans un entre soi de spécialistes techniques, sur des bases essentiellement budgétaires, les aspects sociétaux étant évacués. La société civile a fortement évolué et les impacts qu'elle doit subir sont à étudier avant la crise et non pleurés après.

En conclusion, l'étude présentée n'est pas complète et ne peut être la base d'une consultation citoyenne objective.

**Pour autant, la solution 2 augmente le risque d'inondation de crue (Q500) et ne peut convenir. Il reste donc la solution 1 qui, comme je l'ai dit, permet aux levées de continuer à remplir leur mission.**

## Loi sur l'eau - NEVERS AGGLOMÉRATION - communes de NEVERS et de SAINT-ÉLOI

Une étude projetant la réalisation d'ouvrages sur les levées de Saint-Eloi, Canal de dérivation de la Loire appelle à enquête publique.

### 1/Historique et contexte : La rive droite n'est plus un champ d'expansion des inondations aujourd'hui

La 1<sup>ère</sup> levée de Saint-Eloi a été érigée pour protéger les jardins maraîchers sous Napoléon III. Les jardiniers ont eux-mêmes mis la main au porte-monnaie pour protéger le fruit de leur travail. Les faubourgs de la Baratte et du Mouësse constituent la limite naturelle du lit de la Loire. Le val maraîcher était drainé avec ses propres réseaux hydrauliques de fossés, fontaines, ruisseaux. L'arrière de la levée de Saint-Eloi était constitué de prairies naturelles jusqu'en 1976, date à laquelle, une grande partie du bocage a été urbanisée. Les sols sont aujourd'hui artificialisés sur plusieurs dizaines d'hectares (hall des expos et parkings, stade, quartier des Courlis) et ne jouent plus leur rôle d'éponge ni de capacité de ressuyage.

Les opposants étaient nombreux à l'époque car **ces terres, inondées une grande partie de l'année constituaient un vaste champ d'expansion des inondations** (remontées des nappes et petits affluents comme le ruisseau de la Chaume). Une petite écluse régula le système hydraulique à l'emplacement de la pompe de la Baratte sur la levée.

Pour le quartier **de Bords de Loire**, nous sommes sur le même scénario. Des pépinières occupaient la place de l'actuel Intermarché, des immeubles et de la piscine, faisant le même office de champs d'expansion des inondations.

La levée actuelle est à la bonne hauteur (179 m) pour éviter une surverse Q 500 (178, 62 m) sauf peut-être sur quelques points bas.

### 2/« On sécurise la levée en inondant les gens de façon choisie ! »

Votre étude porte sur la **présentation des travaux à réaliser rive droite**, visant à sécuriser la levée de Saint-Eloi

- **Arasement Maison Rouge** de 3,25 m de haut sur 200 m : autant dire suppression du début de la levée

Dans ce secteur, la plage et le chemin de Maison Rouge, constituent déjà une zone de trop plein naturelle d'après nos observations terrain.

- **Surverse de 200 mètres de long avec fosse de dissipation à hauteur de Rosa Bonheur** : ce secteur représente le reste du bocage de la Baratte que notre association a sauvé du bétonnage et remblais « route de pompier » en 2011. Il est interdit de remblayer dans les zones de forts aléas ;

En cas de forte crue cette brèche laissera s'engouffrer un volume d'eau qui ne se cantonnera pas aux terres du parc Rosa Bonheur mais envahira la zone urbaine toute entière.

- **Surverse levée du Petit Canal de dérivation, encoche rive droite**

Le parc Mendès France (foncier de l'ancienne usine Khulman) ne sera pas suffisant pour absorber le trop plein en cas de grande crue.

Hauteurs au-dessus du niveau de la mer :

|   |   |  |   |   |   |
|---|---|--|---|---|---|
| Saint-Eloi<br>arasement : 176 m                               | Maison Rouge : 177 m                          | Stade : 183 m  | Marolles Guiperce : 180 m                 |   |   |
| Baratte/Courlis<br>Surverse :<br>178 m                        | Rosa<br>Bonheur :<br>173 à 175<br>m           | Courlis immeubles<br>(zone remblayée)<br>Sous la levée<br>Neubrandenbourg :<br>178 m | Zone pavillonnaire des<br>Courlis : 176 m | Stade et Hall expos sous la levée :<br>176 m<br>Parking : 174 m |   |
| Faubourg<br>de la Baratte /<br>Sablons<br>Surverse :<br>178 m | Zone maraîchère<br>la Chaume :<br>177 m/178 m | Zone<br>maraîchère<br>Vernet : 176 m   | Rue du Vernet :<br>178 m                  | Faubourg de la<br>Baratte<br>Hauteur n° 50 :<br>179             | Rue des petits Sablons :<br>180 m<br>Rue des Sablons :<br>179 m |
| Bords de Loire<br>Surverse petit<br>canal : 178 m             | Parc Mendès<br>France :<br>175 m              | Quartier collectif<br>Adossé à la levée (zone<br>remblayés) 178 m                    | Parking Intermarché : 176 m               | Gabriel Valette : 176 m   |   |

### 3/De vos deux options, la moins sécurisante pour les populations est retenue

1/ La première option : (...) *le confortement de la totalité de l'ouvrage pour le rendre « résistant » à la surverse*  
Il s'agit de renforcer la levée et relever les points bas

2/La seconde option : (...) *l'aménagement d'une zone déversante choisie, « résistante à la surverse », et la rehausse de l'ensemble du linéaire non conforté.* (...)

La seconde solution technique a été choisie mais comporte des risques accrus pour les biens et les personnes. Ce qui nous amène à évoquer le point suivant.

### 4/ Protéger les biens et les personnes dans le cas de la seconde option : Impacts et recommandations

Sauf erreur, le projet ne comporte pas d'étude d'impacts sur les biens et personnes et ne propose aucune recommandation d'application.

**Des travaux associés et indispensables sur ce volet nous paraissent prioritaires pour la protection des biens et des personnes (pour éviter les situations vécues dans le Pas-de-Calais).**

#### - Ne plus construire en pied de levées :

Pour commencer, les secteurs situés au pied des levées n'auraient jamais dû être remblayés et urbanisés. Il s'agit de zones inondables de forts aléas que les locaux ont toujours considérées comme une zone naturelle de sécurité.

Loire Vivante a, du reste, fait passer les jardins maraîchers en zone inondable pour éviter leur bétonisation (mandat Didier Boulaud), tandis qu'en 2011, notre Association a encore une fois empêché l'absurde projet « route des pompiers » de se réaliser, en pleine zone inondable de fort aléas, à travers l'actuel Parc Rosa Bonheur.

**En raison du réchauffement climatique, il est indispensable de rendre partout leur porosité aux sols et de « débitumiser » pour « renaturer ». Ces travaux associés sont donc à planifier et à inclure dans les documents d'urbanisme comme le PLU (plan local d'urbanisme) actuellement en cours de révision. Et il ne s'agit pas pour nous d'une simple option.**

#### - D'autres travaux associés : Débitumer / Renaturer tous les secteurs concernés :

Il nous semble particulièrement opportun **de programmer des travaux qui répondent aux ouvrages que vous envisagez.**

Sans empêcher les crues, ces travaux permettront un ressuyage plus rapide :

- le **parking du centre expo** doit être débitumisé et replanter d'arbres,
- la **démolition de l'ancienne piscine des Bords de Loire** doit être l'occasion de renaturer l'espace et de reboiser.
- Le **parking de l'Intermarché** doit être débitumisé et planter d'arbres.

A terme, **toutes ces zones devront être rendues à la nature et ne comporter que les activités sans lien avec des lieux de vie : stade, hall des expos, camping, activités sportives ...**

Des démolitions d'immeubles interviennent déjà aux Courlis. Il ne faut plus construire dans ces endroits (à intégrer au Plan Local d'Urbanisme).

#### - Rester hors d'eau :

Vu les hauteurs des crues envisagées, on sait d'avance que les maisons seront inondées. Ce projet doit comporter un volet de **protection des habitations et des personnes** avec des dispositifs à installer devant les portes afin de permettre de rester hors d'eau dans les secteurs pavillonnaires.

#### - Etablir un plan stratégique d'évacuation

### 5/Avis de l'Association

Aucune évaluation financière n'apparaît entre les deux options. La seconde a été choisie pour un signal coût. Une économie budgétaire de court terme semble être privilégiée sur le coût monumental d'un sinistre qui peut survenir demain au vu des conséquences du réchauffement climatique observées partout sur l'hexagone même si la potentialité est faible.

La levée actuelle serait en mesure de supporter la Q500. Il y a juste à mettre en résistance, relever les points bas et entretenir régulièrement l'ouvrage.

Un autre point : le lit de la Loire n'est plus dragué. Le résultat se traduit par son étalement. Ce qui joue aussi sur les niveaux lors des crues.

Les vitesses de propagation de l'inondation sont très rapides (moins de 10 heures). Aucune étude d'impacts (risques, économie, sinistres) n'est évoquée. Par exemple, en cas d'inondation, comment évacuer les personnes invalides, âgées ? ... On ne connaît pas le nombre de foyers, les typologies de logements... Certaines maisons anciennes sont surélevées (le risque d'inondation avait été pris en compte). Par contre, les lotissements pavillonnaires des Courlis, des constructions plus récentes de l'ensemble des secteurs concernées sont de plain-pied, les activités économiques ne sont pas évoquées ....

Puisque il existe une solution technique de renforcement de la levée, nous privilégions la solution 1, au vu des impacts potentiels d'une crue sur un bassin de vie important de Nevers.

**Association Saint-Fiacre Loire-Baratte**

*Agriculture urbaine et périurbaine, Environnement et  
Urbanisme pour la ville durable*

Brigitte Compain-Murez, Présidente

François Murez, Membre du bureau

**Nevers, le 17 mars 2024**





**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique levée de Saint-Eloi : Contexte global

**De :** Brigitte Compain

**Date :** 03/04/2024 15:54

**Pour :** enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr

A l'attention de Madame Bernadette Coste, enquêtrice publique

Bonjour Madame,

Notre pays est confronté aux conséquences des dérèglements climatiques à différents niveaux dont celui des inondations qui se systématisent aujourd'hui sur la quasi-totalité des cours d'eau.

Après le Pas-de-Calais, le sud-ouest, les Charentes, l'Indre-et-Loire, La Bourgogne, l'Allier près de Moulins ... connaissent d'impressionnants sinistres qui se répètent aujourd'hui de façon rapprochée.

La morphologie urbaine des cités riveraines connaîtra des transformations notables à court, moyen et long termes. Des pans de villages seront abandonnés par leurs habitants, l'immobilier sera déprécié, des activités économiques fortement touchées, des quartiers de collectifs, situés en zone inondable seront inhabitables dans leurs formes actuelles. L'habitat de plain-pied disparaîtra... Si les débordements d'affluents et de fleuves deviennent une normalité climatique, au plan sociétal, les inondations n'en sont pas moins insoutenables et trop coûteuses pour les assurances qui ne couvriront plus les sinistres.

Face aux événements d'ampleur, les autorités devraient d'ores et déjà être amenées à étudier les moyens de (solution 1 de confortement généralisé des levées) et à réguler le flux des crues, via des retenues d'eau. Les retenues comme le barrage de Villerest sur la Loire, ne servent pas uniquement au fonctionnement de centrales hydro-électriques et à l'industrie nucléaire, elles sont plus que jamais nécessaires dans l'écrêtement des crues, le soutien des étiages, et pour disposer de ressources hydriques suffisantes lors des grandes et longues sécheresses. Par exemple, la région parisienne (plus de 12 millions d'habitants) dépend en eau de quatre réservoirs du Morvan et de Champagne.

L'étude livrée à l'enquête publique a débuté il y a 20 ans dans un environnement très différent. Calée sur une potentielle crue de la Loire qui arriverait tous les 500 ans, elle ne fait pas référence au contexte global que nous connaissons aujourd'hui. En plus de tous les points manquants et remarques déjà cités dans une précédente contribution, elle doit donc être replacée dans le contexte plus global du réchauffement climatique et pas uniquement technique et local.

Si les projets des barrages de Serre-de-la-Fare sur la Loire et du Veudre sur l'Allier, ont été abandonnés en 1991, ils pourraient bien revenir à l'ordre du jour dans le contexte que nous connaissons et allègeraient la charge sur les levées actuelles. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'installer des dispositifs de surverses et d'arasement des levées protectrices en milieu fortement urbanisé sur toute la longueur du fleuve.

**Bien cordialement.**

**Association Saint-Fiacre Loire-Baratte**

**Brigitte Compain-Murez**

***Présidente***

***Ingénieur-chercheur Villes et territoires durables***